

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

I/ Clôture des budgets 2020

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal et des quatre budgets annexes de l'exercice 2020 sont présentés par Serge ABOULIN, adjoint aux finances.

Le compte de gestion représente les comptes tenus pour la commune par la trésorerie dont elle dépend et le compte administratif représente les comptes tenus par la commune. Les deux doivent bien évidemment correspondre et le vote du compte de gestion doit être réalisé avant celui du compte administratif. Vient ensuite l'affectation des résultats : il s'agit d'affecter le résultat positif issu de la section de fonctionnement, afin de couvrir l'éventuel déficit de la section d'investissement et/ou d'alimenter les recettes de fonctionnement pour l'exercice à venir (2021).

Budget principal :

Fonctionnement :		Investissement :	
Recettes :	1 360 298.43	Recettes :	899 102.75
Dépenses :	<u>1 069 292.13</u>	Dépenses :	<u>1 131 809.35</u>
Excédent de l'exercice	291 006.30	Déficit de l'exercice	- 232 706.60
Excédent antérieur reporté :	<u>80 338.04</u>	Déficit exercice antérieur reporté :	<u>- 168 203.08</u>
Excédent de clôture :	<u>371 344.34</u>	Déficit global cumulé	<u>- 400 909.68</u>

L'excédent de clôture en fonctionnement étant inférieur au besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil Municipal affecte obligatoirement la totalité de l'excédent, soit 371 344.34, en recettes d'investissement.

Budget annexe « Centrales Photovoltaïques »

Fonctionnement :		Investissement :	
Recettes :	75 014.19	Recettes :	30 726.01
Dépenses :	- 115 409.40	Dépenses :	- 42 809.07
Excédent exercice antérieur reporté :	<u>+ 66 675.78</u>	Excédent exercice antérieur reporté :	<u>+ 767.07</u>
Excédent de clôture :	<u>26 280.57</u>	Déficit de clôture :	<u>11 315.39</u>

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 26 280.57 € de la façon suivante :

- 1/ Affectation au **compte 1068** « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **11315.39 €** (recettes d'investissement) ;
- 2/ Affectation du surplus, soit **14 965.18** au **compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement).

Budgets annexes « Lotissement Le Clos des Genêts » et « Lotissement Le Vallon du Suc »

Le Conseil Municipal n'a pas à voter l'affectation de résultats car il s'agit d'un budget d'écritures de stocks, en fonction de la vente de terrains. Pour le lotissement Le Clos des Genêts, le dernier lot a été vendu en 2020. Le lot restant au Vallon du Suc sera vendu en 2021, permettant ainsi de clôturer les deux budgets.

Budget annexe « Lotissement Les Bleuets »

Ce budget n'a donné lieu à aucune écriture comptable en 2020, les travaux devant débuter en 2021 avec une vente des lots espérée au cours du dernier trimestre.

Les notices synthétiques retraçant la gestion financière de tous les budgets sont consultables sur le site internet de la commune.

II/ Reversement taxe d'aménagement sur Zone d'Activités Economique

La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay gère les zones d'activités pour le compte des communes en disposant. Elle en supporte donc les charges et les différents aménagements. De ce fait, il convient de lui reverser la taxe d'aménagement généré par les permis de construire accordés sur cette zone. Le Conseil Municipal valide la convention conséquente.

III/ Projets en cours et à venir

Terrain sportif : l'étude géotechnique complémentaire demandée pour s'assurer de la nature du terrain va permettre de définir le traitement à mettre en œuvre pour pouvoir réutiliser les matériaux et aboutir à un terrain stable et de qualité. Elle permettra également de définir le niveau de surélévation à mettre en œuvre par rapport au terrain naturel.

Maison de santé : Dans un premier temps, la commune intervient pour fédérer les professionnels de santé autour d'un projet commun. Dans un deuxième temps, elle proposera des locaux pour répondre aux attentes définies dans ce projet. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu, permettant d'être optimiste pour une concrétisation dans un avenir proche.

IV/ Divers

Une subvention exceptionnelle de 150 € sera versée aux Restos du Cœur.

La Commune adhère au CIPRO43 (Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute-Loire), montant de la cotisation : 20 €

La chasse aux œufs ne pouvant se tenir cette année, il est proposé aux enfants de créer des paniers à déposer à la médiathèque, contre remise de quelques œufs en chocolat après le passage des cloches !